



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervoises

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N°93

mai-juin 2011

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises

Séance du 5 mai 2011 :

•Vote du budget principal prévisionnel de la commune pour 2011 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit entre dépenses et recettes :

Dépenses prévues : 1 032 129€, dont :

- Charges à caractère général : 272 000€
- Charges de personnel : 433 000€
- Charges de gestion courante : 233 000€
- Remboursement des intérêts des emprunts : 59 000€
- Dépenses imprévues : 35 000€

Recettes prévues : 1 032 129€, dont :

- Impôts et taxes : 633 000€
- Dotations de l'État : 286 000€
- Excédent budgets annexes : 8500€
- Atténuation charges de personnel (remboursement de l'État pour les contrats aidés) : 60 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre comme suit entre dépenses et recettes :

Dépenses prévues : 190 850€, dont :

- Remboursement du capital des emprunts : 56 000€
- Achat d'un véhicule et de matériel pour les services techniques : 20 000€
- Frais d'études pour les projets municipaux d'urbanisme : 15 700€
- Extension du réseau électrique au hameau de Cabezac : 11 000€
- Achat de mobilier urbain (bancs, abri) 10 000€
- Travaux et achats de matériel divers (éclairage public, aménagement rue des Écoles, travaux dans les forêts, équipement pour les Écoles) : 27 000€
- Réserve pour travaux et achat de matériel imprévus : 23 000€

Recettes prévues : 190 850€, dont :

- Remboursement de TVA sur les travaux effectués en 2009 : 82 500€
- Encaissement de Taxe Locale d'Équipement (TLE) sur les nouvelles constructions : 40 000€

•**Subventions aux associations** : Des subventions ont été votées pour 25 associations, pour un montant total de 28 400€. Elles seront versées à chaque association après fourniture des bilans de l'exercice précédent et du budget prévisionnel.

•**Baisse des taux des trois taxes locales** : L'adhésion de notre commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne le 1^{er} janvier 2011 permet aux habitants de Bize de bénéficier de nouveaux services. En compensation, le Grand Narbonne appliquant la fiscalité additionnelle, le Conseil municipal a décidé de diminuer

les taux communaux de ses taxes : en contre-partie le taux de la taxe d'habitation baisse de 24,01 à 23,32

-celui du foncier bâti de 36,45 à 35,41

-celui du foncier non bâti, de 93,28 à 90,61

Les diminutions de ces taux représentent une baisse pour les contribuables de la commune de Bize d'environ 15 000€.

•**Surveillance de la baignade du village** : Comme les années précédentes, un sapeur-pompier nageur-sauveteur, assurera la surveillance de la baignade en aval du passage à gué, tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août 2011, de 14h à 19h.
Coût de la prestation pour la commune : 3600€.

•**Vente de terrains communaux à la Gare** : La commune a acquis le terrain et le bâtiment de l'ex société Plein Sud situés à l'ancienne gare de chemin de fer, soit 13 600 m². Environ 10 000 m² seront vendus à un aménageur au prix de l'achat par la commune, afin d'y réaliser un lotissement d'habitations d'une douzaine de parcelles. Outre le paiement du prix du terrain, l'aménageur assurera des travaux de viabilité sur la partie du terrain restant la propriété de la commune. C'est notamment sur cette partie qu'il est projeté d'édifier une dizaine de box garages ou petites remises destinés à être vendus.

Séance du 20 juin 2011 :

•**Camping municipal** : Le camping municipal sera, cette année, confié à un employé municipal embauché en contrat à durée déterminée aidé par l'État. M^{me} Marie-Ange Lurqui qui a exploité le camping en tant que gérante pendant plusieurs saisons a été embauchée sur ce contrat. Jusqu'au 28 août, le terrain est exclusivement réservé au camping. À partir du 29 août, il aura le double usage, camping et jardin public ouvert à tous ; puis à partir du mois d'octobre, il sera uniquement jardin public.

Les tarifs, votés par le Conseil municipal, sont identiques à ceux pratiqués lors de la saison 2010. Les prix débutent à 7,30€ la nuitée pour une personne avec une tente.

•**Déplacement d'un chemin communal à Cabezac** : L'assiette du chemin dénommé «Chemin latéral à la voie ferrée» sera déplacée sur un tronçon d'environ 150 mètres au lieu dit La Garrigue Basse (hameau de Cabezac). Cette décision a été précédée d'une enquête publique, du 17 mai au 1^{er} juin 2011, annoncée dans le BIM de mars-avril 2011, qui n'a recueillie aucune observation. Tous les frais de l'opération sont à la charge du propriétaire foncier qui l'avait sollicitée.

LE SITE WEB DE LA COMMUNE DE BIZE-MINERVOIS

tenu depuis le début par Luc Coste-Sarguet, qui a quitté le village depuis deux ans et qui ne souhaitait plus s'en occuper, est tenu depuis le 1^{er} juillet par Chantal Le Dantec à qui vous pourrez adresser vos articles et informations, associatives et autres. E-Mail : le.dantec@orange.fr

• **Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Les plans communaux de sauvegarde sont des documents qui ont pour objectif, grâce à des fiches opérationnelles, de mieux faire face à la mise en œuvre des actions préventives ou de gestion des crises provoquées par la survenance de risques naturels ou technologiques. Pour la commune de Bize, il s'agit des inondations, des feux de forêts et des accidents de transport de matières dangereuses.

Notre PCS a été élaboré avec le concours du bureau d'études spécialisé Prédicit. La réalisation d'un PCS est obligatoire pour les communes soumises à un risque majeur ; il est consultable par le public à la mairie. Son utilité a été prouvée lors des inondations des 15 et 16 mars 2011.

• **Désenclavement du quartier de Fontfresque :** Une subvention est demandée à la Communauté du Grand Narbonne pour aider à la réalisation d'une rue destinée à faciliter l'accès au quartier de Fontfresque depuis le lieu dit « Le Pontil » (route de Mailhac). Montant estimatif des travaux : 546 000€ HT. Le Conseil général et l'État ont également été sollicités.

• **Achat de la cour marchandises de l'ancienne gare SNCF :** La commune achètera la cour marchandises et la halle de l'ancienne gare pour 130 000€. Ce terrain de 8700 m², dont le prix a été fixé par France Domaine, était mis en vente par la SNCF. L'utilisation envisagée est la création d'une zone d'activité de proximité d'une demi-douzaine de parcelles pour les artisans, commerces, entrepôts, hangars agricoles. Cette opération pourra se concrétiser début 2012.

Intervention d'un agent de gardiennage

Un « rondier », employé par une société de sécurité-protection-gardiennage, assurera la nuit, la surveillance des biens de la commune (écoles, mairie, salle des fêtes, ateliers...). Cette prestation aura lieu du 1^{er} juillet au 15 août de 23h à 5h pour un coût de 6500€. Comme toute personne peut le faire, si au cours de ses déplacements le « rondier » est témoin d'un délit, il en avisera immédiatement la gendarmerie.

INFORMATIONS DU GRAND NARBONNE

TRANSPORTS : Les transports de voyageurs ou de scolaires qui étaient de la compétence du Conseil général sont désormais organisés par le Grand Narbonne et confiés à la société Kéolis.

• **TRANSPORTS SCOLAIRES.** 1/Pour les élèves de Bize se rendant au collège Marcelin Albert : - Prix : 21€ pour l'année
- Formalités : retirer une fiche d'inscription à la mairie avant le 22 juillet

2/Pour les élèves de Bize se rendant dans les collèges ou lycées narbonnais : - Prix : 84€ pour l'année

- Formalités : se rendre muni d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité, d'une photocopie d'un justificatif de domicile, au guichet de vente ouvert du 22 août au 2 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h, à l'ancien siège de la Communauté de communes, route de Mirepeisset à Ginestas.

• **AUTOCARS-AUTOBUS :** le guide des autocars du Grand Narbonne et des autobus de la Ville de Narbonne est disponible à la mairie

- Prix des billets : Tarif unique : 1€ le trajet
- Desserte des plages : la ligne de Bize donne à Narbonne, la correspondance avec les lignes desservant les plages.

GRATUITÉ de l'autoroute entre les péages de Narbonne-est et Narbonne-sud : dans le but d'alléger le trafic dans le centre de Narbonne, il est possible d'obtenir un forfait de 44 trajets gratuits par mois entre les deux péages d'autoroute de Narbonne

FOURRIÈRE des VÉHICULES à Narbonne coût :

- Enlèvement : 91,50€ - Garde : 4,60€ par journée.

ESPACE DE LIBERTÉ à Narbonne, tarifs :

De nouveaux tarifs attractifs sont en vigueur pour l'accès au complexe Espace de Liberté, notamment pour les JEUNES DE MOINS DE 14 ANS :

- ABONNEMENT "VACANCES D'ÉTÉ" à 29€ utilisable tous les après-midi en juillet **ou** août.

- ABONNEMENT "ÉTÉ" à 39€ utilisable tous les après-midi en juillet **et** août.

- ABONNEMENT ANNUEL "toutes vacances scolaires" à 69€, incluant l'été.

- POUR TOUS LES HABITANTS DU GRAND NARBONNE: une carte d'abonnement annuelle nominative à 15€ qui ouvre droit au tarif réduit quelle que soit la période ou la prestation choisie (hors bowling). Cette carte est amortie, selon la prestation utilisée, en 5 à 8 entrées.

ASSAINISSEMENT :

• **REDEVANCE DES PARTICIPATION AU RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (PRE) :** La PRE sur la commune de Bize était de 1600€ quelle que soit la zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle est désormais, pour toutes les communes du Grand Narbonne, de 920€ dans les zones «U» des PLU ou POS et 2685€ dans toutes les autres zones.

• **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :** Une redevance annuelle de 25€ est instaurées pour couvrir les frais de la vérification obligatoire du bon fonctionnement des installations individuelles non raccordées à un égout, par un bureau d'étude mandaté par le Grand Narbonne.

'PLAN CANICULE'

Un registre, détenu en mairie, dit « Plan canicule », recense les personnes isolées âgées de plus de 65 ans ou handicapées. Ce registre permet en cas d'épisode climatique extrême (canicule ou grand froid), de contacter les personnes inscrites afin de voir si elles ont besoin d'aide. Ne sont inscrits sur ce registre, que ceux qui le souhaitent. Ce document est en cours de mise à jour. Les personnes concernées peuvent contacter le secrétariat de mairie.

FÊTE DE L'OLIVIER

La grande fête annuelle de l'Olivier aura lieu le dimanche 17 juillet. Cette manifestation entraînera des interdictions de circulation ou de stationnement :

• **Interdictions de circulation :**

- À partir de 5h du matin : av. de l'Hôtel de Ville, place de la Promenade, place aux Herbes, place et rue de l'Église, place de la Mission, rue de l'Eau, rue des Châteaux, rue de la Manufacture, rue des Remparts, rue Ste Croix, place du Clocher, rue Jous-taigo, rue de la Forge, rue d'En Bedos, rue de la Feuillade, les descentes du Pont.

- À partir de 22h pendant le tir d'un feu d'artifice : route d'Agel entre le lotissement de la Grésille et la rue de la Cave Coopérative.

• **Interdictions de stationnement à partir de 5h du matin :**

- Dans les rues où la circulation est interdite

- Rue du Tour de Ville côté impair

- À partir du samedi 16 juillet 14h : av. de l'Hôtel de Ville, rue et place de la Promenade.

17 JUILLET PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Le Tour de France passera dans la commune de Bize le dimanche 17 juillet. Il empruntera la route Agel-Villespassans. La circulation sera interdite sur cette section de route de 11h30 à 15h. Passage de la caravane à partir de 13h ; passage des coureurs entre 14h30 et 15h.

COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et son Conseil municipal souhaitent la bienvenue à : **Nicolas MARSAULT** restaurateur au CAFÉ DU MIDI place aux Herbes • Tél. 04 68 70 39 18